

Epreuve Pratique Permis BE

Formation préparatoire :

Tout d'abord l'élève doit être âgé d'au moins 18 ans. Il doit être titulaire du permis B minimum. A ce jour, l'élève est dispensé d'effectuer une visite médicale depuis 2016.

La formation pratique se déroule principalement sur la piste de l'entreprise Guisnel à Dol de Bretagne, 2 route de Dinan. Le programme se découpe en trois demi journées, (le programme peut être adapté selon les disponibilités de l'élève et de ses besoins). Idéalement la formation se déroule avec deux élèves afin de pouvoir pratiquer mais aussi d'assimiler la trame en observant l'autre élève.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé par l'enseignant, une date d'examen sera proposée à l'élève.

Déroulement et conditions de passage :

Comme tout examen du permis de conduire, l'élève doit avoir validé son ETG (l'épreuve théorique générale, dit code).

Une fois celui-ci obtenu, l'élève se voit attribué une date d'examen qui se décompose de la manière suivante :

Une conduite hors circulation et une conduite en circulation.

La conduite hors circulation (HC) :

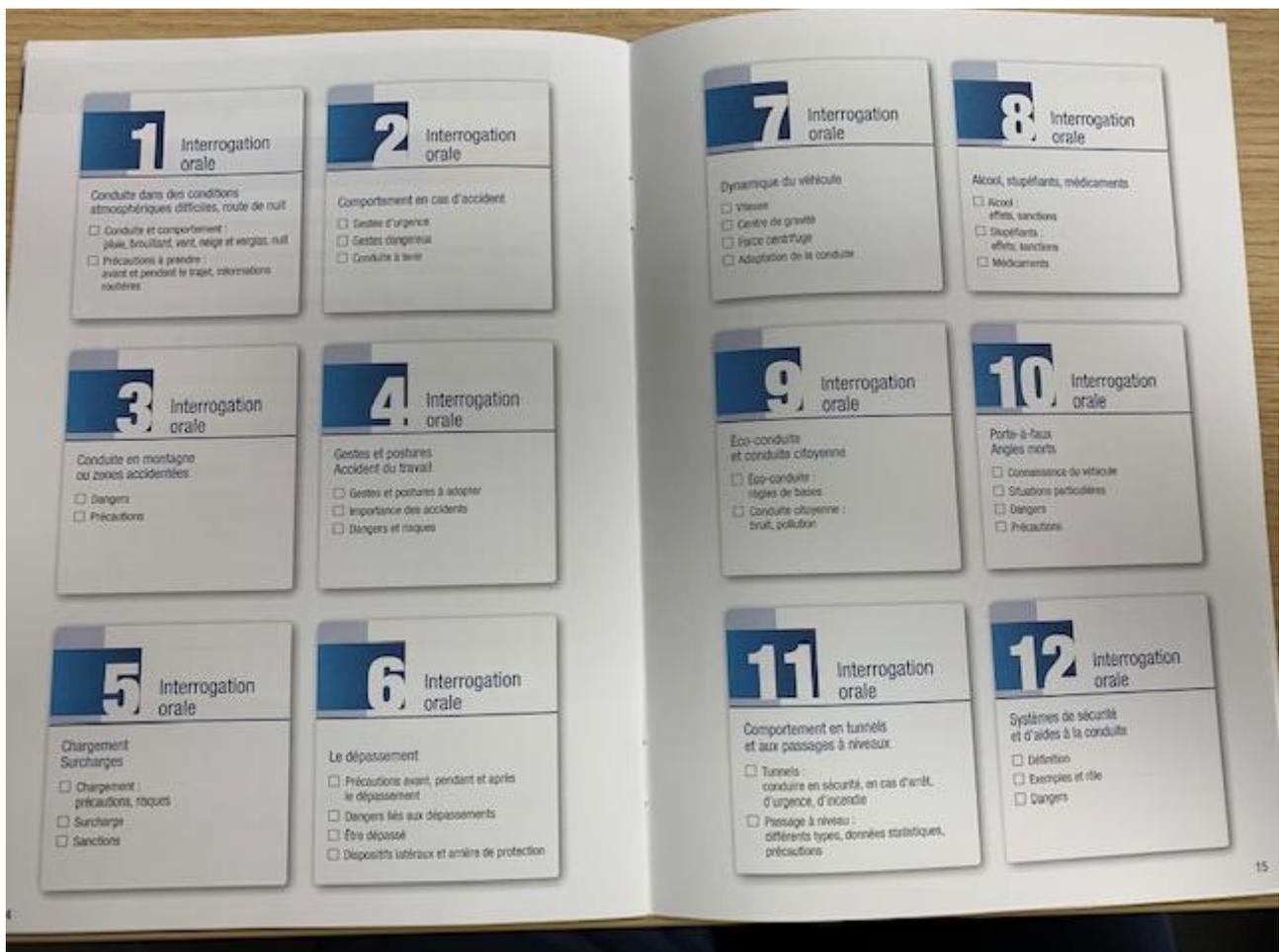
L'examen de conduite hors circulation dure environ 30 minutes.

Durant l'examen, l'élève est soumis aux vérifications courantes de sécurité de l'attelage et du dételage.

De plus, une interrogation orale soumise à un tirage sort parmi 12 fiches (cf. Photo ci dessous), sur la sécurité, et la mécanique.

Et enfin, une épreuve de maniabilité aussi soumise à un tirage au sort. Celui-ci consiste, à réaliser une marche arrière sinueuse entre des plots en moins de 5 minutes.

Afin de réussir l'examen du permis BE, un minimum de 18 points sera exigé, sous réserve de ne pas avoir obtenu de note éliminatoire, et avoir obtenu un résultat favorable à l'épreuve de maniabilité.



La conduite en circulation (CIR) :

Une fois la conduite hors circulation réalisée, l'élève est soumis à l'examen en circulation. Il se déroule sur un itinéraire varié, agglomération et route, afin que l'inspecteur puisse se rendre compte que l'élève est capable de conduire en toute sécurité. Il lui sera demandé de réaliser un départ/Arrêt, ainsi que de suivre un itinéraire de manière autonome.

Afin que le candidat puisse réussir son examen, il doit obtenir un total de 17 points minimum, sur les 28, sans commettre de faute éliminatoire.

Le candidat conserve le résultat de son épreuve HC pour cinq présentations à l'épreuve en circulation et ce pendant 3 ans en cas d'échec en circulation. Afin de connaître le résultat, l'élève devra se connecter sur le site securite-routiere.gouv.fr